

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-372
Référence Nomenclature n°4.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Ressources et Appuis fonctionnels
Service en charge : Ressources Humaines et Relations sociales
Objet : Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois non permanents – Année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23

Considérant qu'en application de l'article L332-23 du Code Général de Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, ou un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que les recrutements pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum douze mois, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Considérant que les recrutements pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutifs,

Considérant le tableau récapitulatif des emplois non permanents pour l'année 2024 ci-dessous :

Tableau récapitulatif des emplois non permanents – Année 2024				
Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Agent recenseur	Adjoint administratif IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon + prime de 100€ brut en fin de contrat si le nombre de FLNE est inférieur ou égal à 2% du nombre total de logements à enquêter par l'agent et inférieur à 4% si l'agent recense un grand ensemble. Dans le nombre final de fiches de logements non enquêtés ne seront pas pris en compte les refus catégoriques des personnes recensées	2 postes à temps complet soit 35 heures 2 postes à temps non complet soit 20 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024	4

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-372
Référence Nomenclature n°4.2

Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Secrétariat, comptabilité, accueil et renseignements des usagers, recensement	Adjoint administratif IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	4
Hygiène, entretien et sécurité des bâtiments, installations municipaux et missions parc auto	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	8
Surveillance de la voie publique et des équipements de la ville	Adjoint technique IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Distribution, service et entretien des locaux de restauration collective, cuisine, catering	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	5
Entretien des parcs et jardins	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et des espaces publics, propreté urbaine	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	3
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Année scolaire	4
Auxiliaire de puériculture, assistant d'accueil petite enfance	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 5 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Nageurs Sauveteurs diplôme BNSSA	Opérateur des APS IM entre le 1 ^{er} et le 6 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-372
Référence Nomenclature n°4.2

Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Maîtres-Nageurs Sauveteurs diplôme BEESAN (ou équivalent)	Educateur des APS 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 9 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Gestion administrative et financière, participation à la rédaction d'actes juridiques, élaboration et réalisation d'actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif	Rédacteur IM entre le 1 ^{er} et le 6 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Enquêtes, contrôles et mesures techniques, encadrement de personne, gestion de service, élaboration de projet de travaux neufs ou d'entretien	Technicien IM entre le 1 ^{er} et le 6 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Encadrement d'un service, conception, élaboration et mise en œuvre des politiques décidées par les élus	Attaché IM entre le 1 ^{er} et le 6 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Accueil, animation et encadrement dans les centres sociaux ou à la crèche	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe IM entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Animateur diplômé de centre aéré avec BAFA, BASE, BAPAAT et expérience professionnelle dans l'animation de groupes d'enfants	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Forfait journalier de 55€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	10
Animateur de mini camp avec BAFA, BASE, BAPAAT et expérience professionnelle dans l'animation de groupes d'enfants	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Forfait journalier de 57.59€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Aide animateur avec BAFA en phase de validation ou expérience professionnelle de deux ans dans l'animation	Adjoint d'animation Forfait journalier de 49€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	15
Aide animateur sans BAFA en phase de validation ou expérience professionnelle de deux ans dans l'animation	Adjoint d'animation Forfait journalier de 43€ / jour	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	10

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-372
Référence Nomenclature n°4.2

Nature des Fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée hebdomadaire de travail	Période	Nombre d'emplois (*)
Animateur avec BAFA, expérience professionnelle dans l'animation de groupes d'enfants	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Forfait journalier : 62 €	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Animateur diplômé de centre aéré avec BAFA, BAPAAAT, BPJEPS et BEATEP expérience professionnelle dans l'animation secteur Jeunes	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe 1 ^{er} échelon IM	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	7
Aide fontainier, travaux d'entretien et de maintenance des réseaux d'eau	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon au 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Enquêtes, contrôles et mesures techniques, encadrement de personne, gestion de service, élaboration de projet de travaux neufs ou d'entretien	Technicien IM entre le 1 ^{er} et le 8 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Entretien et plantation des espaces verts, conduite d'engins, arrosage	Adjoint technique IM du 1 ^{er} échelon au 3 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	6
Maintenance des Bâtiments, Sécurité et Accessibilité	Agent de maîtrise IM du 1 ^{er} échelon au 4 ^{ème} échelon	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Culture - Animations	Adjoint du patrimoine	Temps complet soit 35 heures	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	1

(*) : Le nombre d'emplois créés correspond à un nombre maximum d'agents rémunérés sur une période donnée.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la création des emplois de non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et sur la période scolaire pour le personnel travaillant dans les écoles.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires au bon déroulement des services municipaux,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-372
Référence Nomenclature n°4.2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la création des emplois de non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et sur la période scolaire pour le personnel travaillant dans les écoles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires au bon déroulement des services municipaux,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

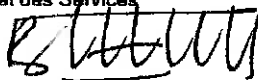

Daniel LOMBARDIN

Le Maire,




Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 10/12/23....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois non permanents – Année 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33